

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°4 du 20 janvier 2012**

PARTIE PERMANENTE  
Administration Centrale

Texte n°2

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 13 mai 1975 relatif au fonctionnement administratif des écoles du service de santé des armées.

*Du 23 décembre 2011*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service de la politique générale des ressources humaines civiles et militaires ; sous-direction de la fonction militaire.*

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 13 mai 1975 relatif au fonctionnement administratif des écoles du service de santé des armées.**

*Du 23 décembre 2011*

NOR D E F P 1 1 5 2 3 3 7 A

---

*Précédent Modificatif :*

Arrêté du 20 novembre 1989 (BOC, p. 5419).

*Texte modifié :*

Arrêté du 13 mai 1975 (BOC, p. 2274 ; BOEM 620-9.1) modifié.

*Référence de publication :* BOC N°4 du 20 janvier 2012, texte 2.

---

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le décret n° 2011-1600 du 21 novembre 2011 <sup>(1)</sup> relatif au régime d'habillement du personnel militaire des armées, des services et directions du ministère de la défense et de certaines formations spécialisées de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 13 mai 1975 modifié, relatif au fonctionnement administratif des écoles du service de santé des armées,

Arrête :

L'arrêté du 13 mai 1975 est modifié comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le second alinéa de l'article 6. est abrogé.

Art. 2. Le présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

*Le ministre de la défense et des anciens combattants,*

Gérard LONGUET.

---

(1) n.i. BO.